

La Palestine à l'UNESCO

31 octobre 2011

La Palestine devient le 195^e Etat membre de l'UNESCO. 107 États ont voté pour, dont la France, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud, 52 se sont abstenus dont la Grande Bretagne et 17 ont voté contre dont les USA, le Canada et l'Allemagne.

LA PRESSION AMÉRICAINE ET EUROPÉENNE SEMBLE AVOIR ÉTÉ TRÈS FORTE pour que la Palestine abandonne sa demande d'adhésion ou tout au moins accepte la proposition européenne d'une adhésion incomplète.

LA FRANCE A DONC VOTÉ EN FAVEUR D'UNE ADHÉSION COMPLÈTE : « Certes nous aurions préféré que cette question fût posée après le traitement du sujet par l'Assemblée générale à New York. Mais à partir du moment, où elle l'est aujourd'hui, il nous faut prendre nos responsabilités et répondre sur le fond. Et sur le fond la France dit oui, la Palestine a le droit de devenir membre de l'UNESCO, cette organisation dont la vocation est d'œuvrer à la généralisation d'une culture de la paix au sein de la communauté internationale ».

Les USA (comme Israël) ont menacé suspendre leur contribution financière à l'UNESCO (22 % du budget de l'organisation) au titre de deux lois américaines du début des années 1990 qui interdisent le financement d'une agence spécialisée des Nations unies qui accepterait les Palestiniens en tant qu'État membre à part entière, en l'absence d'accord de paix avec Israël.

Au delà du symbole politique, l'adhésion de la Palestine a notamment comme conséquence le pouvoir de maintenant demander l'inscription de sites historiques palestiniens au patrimoine mondial de l'humanité.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/La-Palestine-a-l-UNESCO,2345>